

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 5 avril 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

17-04-065 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

17-04-066 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 avril 2017.

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire – Inspection municipale
 - 5.1 Arpentage du rond-point Sainte-Marie – Octroi du contrat
 - 5.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la subdivision d'une partie du lot 5 126 287 au 30, route 236
6. Administration générale
 - 6.1 Travaux de pavage 2017 – Autorisation d'aller en appel d'offres public
 - 6.2 Fissures de chemin – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
 - 6.3 Déneigement pour les saisons 2017-2018-2019 – Octroi du contrat
 - 6.4 Tracteur à gazon – Octroi du contrat d'acquisition
 - 6.5 Conception d'un toit pour la patinoire – Octroi du mandat
 - 6.6 Presbytère
 - 6.6.1 Travaux de rénovation de la galerie avant – Octroi du contrat
 - 6.6.2 Projet de Sarah-Claude Billette – Autorisation de signature d'un bail
 - 6.7 Conception du plan d'aménagement de l'église – Octroi du mandat
 - 6.8 Ententes industrielles relatives au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec
 - 6.8.1 Boucherie B. Poirier inc. – Autorisation de signature
 - 6.8.2 Primeau et Fils inc. – Autorisation de signature
 - 6.9 Politique de gestion du service de sécurité incendie – Adoption
 - 6.10 Politique de reconnaissance des bénévoles – Adoption
 - 6.11 Location des salles du centre municipal – Tarification
 - 6.12 PIQM / MADA – Autorisation de déposer une demande dans le cadre du projet de rénovation de la « grange du curé »
 - 6.13 Collecte des ordures 2018-2019 – Autorisation d'aller en appel d'offres public regroupé et de signature d'une entente avec les municipalités participantes
 - 6.14 Comptes à payer

7. Varia

7.1 Défi Vélo 2017 de la Fondation de l'Hôpital du Suroît – Autorisation de passage sur le territoire

8. Levée de la séance

ADOPTÉ

17-04-067 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2017

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du 1^{er} mars 2017 et extraordinaire du 15 mars 2017, tel que déposés.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sylvain Allard, du Club Kilowatts, remercie les élus d'avoir appuyé les démarches de l'organisme visant l'obtention des autorisations nécessaires pour leur permettre d'organiser des courses sur glace sur le canal de Beauharnois, à Saint-Louis-de-Gonzague.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – INSPECTION MUNICIPALE

17-04-068 TRAVAUX D'ARPENTAGE SUR LE ROND-POINT SAINTE-MARIE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 2016-11-176 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de reconfiguration du rond-point Sainte-Marie;

ATTENDU que quatre (4) firmes d'arpenteurs-géomètres ont été invitées à soumissionner et ont toutes déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est la firme Faucher Coulombe avec une offre de 3 318,50 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'octroyer le contrat de travaux d'arpentage visant la reconfiguration du rond-point Sainte-Marie à la firme Faucher Coulombe Arpenteurs-Géomètres inc., selon l'offre déposée en date du 1^{er} mars 2017.

D'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ce contrat.

ADOPTÉ

17-04-069 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À AUTORISER LA SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 5 126 287 AU 30, ROUTE 236

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 7 juillet 2003 le règlement numéro 03-51 portant sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à l'évaluation du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le requérant souhaite réduire de 6,3 mètres la distance entre un bâtiment accessoire agricole et une ligne avant dont la norme prescrite à 7,5 mètres, afin d'autoriser la subdivision d'une partie du lot 5 126 287;

ATTENDU que le requérant souhaite créer un lot en arrière d'un autre lot dont l'un des sommets qui constitue le rectangle correspondant à la largeur minimale et à la profondeur ne sera pas adjacent à l'emprise de rue, afin d'autoriser la subdivision d'une partie du lot 5 126 287;

ATTENDU que de réduire la distance entre un bâtiment accessoire agricole et une ligne avant peut causer un précédent sérieux;

ATTENDU que de permettre un lot en arrière d'un autre lot dont l'un des sommets du rectangle correspondant à la largeur minimale et profondeur minimale n'étant pas adjacent à l'emprise de rue peut causer un précédent sérieux;

ATTENDU que le préjudice causé par le respect des normes n'a pas réellement été démontré;

ATTENDU que la notion de cas d'exception n'a pas réellement été démontrée;

ATTENDU que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne présente pas une contrainte pour la sécurité publique;

ATTENDU l'extrait de résolution numéro 17.3 du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 14 mars 2017, recommandant au conseil municipal de refuser ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

De refuser la demande de dérogation mineure n° 17-01 visant à autoriser la subdivision d'une partie du lot 5 126 287 au 30, route 236.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

17-04-070 TRAVAUX DE PAVAGE 2017 – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des travaux de pavage identifiés pour l'année 2017, lors de la rencontre de travail tenue le 21 novembre 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux de pavage 2017.

De financer tous les coûts inhérents à ces travaux à même le Fonds réservé – Réfection et entretien des voies publiques.

ADOPTÉ

FISSURES DE CHEMIN – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Après discussion, les membres conviennent de ne pas aller de l'avant avec cet appel d'offres.

17-04-071 DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES SAISONS 2017-2018 ET 2018-2019 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 17-01-06 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de déneigement des rues et des trottoirs de la Municipalité pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été déposé sur SÉAO et publié dans le journal *Le St-François* afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement de l'ensemble des rues et des trottoirs de la municipalité, avec une option de déneigement de deux stationnements (140 et 195 rue Principale);

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 20 mars 2017, à 11h05;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre, soit l'entreprise Noël et Fils;

ATTENDU que le coût de déneigement pour l'ensemble des rues et trottoirs de la municipalité pour les saisons hivernales 2017-2018 et 2018-2019, s'élève à 194 780,32 \$ incluant le sel (PRIX A), et à 173 780,56 \$ excluant le sel (PRIX B), taxes en sus;

ATTENDU que le coût pour l'option A (déneigement des stationnements) s'élève à 3 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'octroyer le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Noël et Fils, selon le PRIX A (incluant le sel) et l'Option A de l'offre déposée à la Municipalité et relative au devis n° 2017–Déneigement.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

17-04-072 ACQUISITION D'UN TRACTEUR À GAZON – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 17-03-053 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur à gazon pour le service des travaux publics;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été invitées à soumissionner et ont déposé une offre;

ATTENDU que les deux (2) entreprises ont déposé une offre en bas du seuil de 25 000 \$ exigé pour un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que la Municipalité souhaite octroyer ce contrat de gré à gré à l'entreprise Agritex;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition d'un tracteur à gazon à l'entreprise Agritex, selon l'offre déposée à la Municipalité en date du 29 mars 2017, au montant de 19 925,99 \$.

De procéder à l'achat de la tondeuse au montant de 4 717,99 \$.

De financer cette dépense en immobilisation à même le Fonds de roulement de la Municipalité.

De rembourser cet emprunt au Fonds de roulement en cinq (5) paiements annuels égaux à compter de l'exercice 2017.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

17-04-073 CONCEPTION D'UN TOIT POUR LA PATINOIRE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 16-12-199 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour la conception de plans d'un toit pour couvrir la patinoire, ainsi qu'un estimé du coût de construction;

ATTENDU que cinq (5) firmes d'architectes ont été invitées à soumissionner dont quatre (4) ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Monty Architecte, avec une offre de 4 300 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'octroyer le contrat de conception de plans d'un toit pour la patinoire à la firme Monty Architecte, selon l'offre déposée à la Municipalité en date du 26 mars 2017.

De financer cette dépense à même le Fonds réservé – Aménagement des parcs et espaces verts.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

17-04-074 TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA GALERIE AVANT DU PRESBYTÈRE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de rénovation de la galerie avant du presbytère;

ATTENDU que deux (2) entrepreneurs ont été invités à soumissionner et ont déposé une offre;

ATTENDU que l'entreprise *Les Constructions Donald Latreille* offre un taux horaire moindre;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'octroyer le contrat de rénovation de la galerie avant du presbytère à *Constructions Donald Latreille*, pour la main-d'œuvre uniquement, à un taux horaire de 65 \$.

Que l'achat des matériaux nécessaires est pris en charge par la Municipalité.

De financer cette dépense à même le Fonds réservé – Entretien des bâtiments.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

**17-04-075 PROJET *LA FABRIQUE JÖSITÖ* DE SARAH-CLAUDE BILLETTE –
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL**

ATTENDU que le presbytère est propriété de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que le presbytère est vacant;

ATTENDU le projet *La Fabrique Jösitö* déposé à la Municipalité par madame Sarah-Claude Billette, aux fins de location de l'espace nécessaire à la mise sur pied de son projet au presbytère;

ATTENDU que les élus favorisent le maintien et le développement d'activités économiques dans le noyau villageois;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'autoriser la location d'un local à l'intérieur du presbytère aux fins de l'exploitation de *La Fabrique Jösitö*, projet de madame Sarah-Claude Billette.

D'élaborer un bail commercial et de fixer le coût mensuel de location du local à 10 \$ du pied carré occupé.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, ledit bail commercial.

ADOPTÉ

**17-04-076 CONCEPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE – OCTROI DU
CONTRAT**

ATTENDU que l'église est propriété de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de réaménager l'église afin de pouvoir bénéficier d'une salle communautaire (activités, spectacles, etc.);

ATTENDU l'obtention par la Municipalité d'une aide financière provenant du PIQM-MADA du MAMOT de l'ordre de 22 000 \$ pour procéder à des travaux électriques et à l'ajout de salles de bains;

ATTENDU la soumission de la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture, pour l'élaboration d'un concept d'aménagement au montant de 9 000 \$ et de plans et devis relatifs à l'ajout de salles de bains au montant de 5 250 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme Massicotte Dignard Patenaude et Taillefer, atelier d'architecture pour la conception du plan d'aménagement de l'église et l'élaboration de plans et devis pour l'ajout de salles de bains, selon l'offre déposée le 28 mars 2017.

De financer cette dépense à même l'aide financière provenant du PIQM-MADA numéro 557746 du MAMOT.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

17-04-077 ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE AU FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AVEC BOUCHERIE B. POIRIER INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, signée en juillet 1994, avec Boucherie B. Poirier inc.;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir les engagements financiers ainsi que l'utilisation par cette entreprise des ouvrages d'assainissement des eaux usées construits par la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec l'entreprise Boucherie B. Poirier inc.

ADOPTÉ

17-04-078 ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE AU FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AVEC G & B PRIMEAU ET FILS INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, signée en juillet 1994, avec G & B Primeau & Fils inc.;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir les engagements financiers ainsi que l'utilisation par cette entreprise des ouvrages d'assainissement des eaux usées construits par la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec l'entreprise G & B Primeau & Fils inc.

ADOPTÉ

POLITIQUE DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

17-04-079 POLITIQUE D'ENCADREMENT ET DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES – ADOPTION

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de se doter d'une politique d'encadrement et de reconnaissance de l'action bénévole sur son territoire;

ATTENDU que la mise en place d'une telle politique favorise le recrutement et la fidélisation du bénévolat ainsi que la reconnaissance de l'apport et de l'importance de chaque bénévole;

ATTENDU le dépôt aux élus de ladite politique de reconnaissance;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'adopter la présente *Politique d'encadrement et de reconnaissance des bénévoles*, telle que déposée, en y apportant toutefois le commentaire émis par les élus.

Que la présente *Politique d'encadrement et de reconnaissance des bénévoles* entre en vigueur le jour de son adoption.

ADOPTÉ

17-04-080 LOCATION DES SALLES DU CENTRE MUNICIPAL – ADOPTION D'UNE TARIFICATION

ATTENDU que la Municipalité dispose de salles, outre la salle Éveline-Meloche, pouvant être louées à des organismes ou à des personnes pour la tenue de rencontres ou de diverses activités;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une tarification pour la location de ces salles;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

De fixer à 125 \$ la location de la salle du Conseil située au 3^e étage et de la salle de rencontres des organismes située au 2^e étage du centre municipal.

Que cette tarification entre en vigueur le jour de son adoption.

ADOPTÉ

17-04-081 PIQM-MADA 2017 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE

ATTENDU l'existence du Programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)-Municipalité amie des aînés (MADA) offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que ce Programme vise à permettre aux municipalités ayant complété le processus de consultations publiques associé à la démarche MADA, de réaliser des projets pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes;

ATTENDU qu'un certificat, transmis en décembre 2014 par le ministère de la Famille, atteste la reconnaissance de Saint-Louis-de-Gonzague comme Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU que la Municipalité souhaite bénéficier de ce programme afin de procéder à des travaux de rénovation du presbytère;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de subvention pour procéder à des travaux de rénovation du presbytère dans le cadre du PIQM-MADA 2017 offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec ladite demande de subvention.

ADOPTÉ

17-04-082 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC REGROUPÉ

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a compétence dans le domaine de la collecte et le transport des matières résiduelles domestiques sur son territoire;

ATTENDU que le contrat de collecte des matières résiduelles domestiques actuellement en vigueur et faisant suite à un appel d'offres public regroupé avec les municipalités de Sainte-Martine, Saint-Étienne-de-Beauharnois et Saint-Urbain-Premier prend fin en décembre 2017;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de demander des soumissions communes pour l'adjudication d'un nouveau contrat de collecte et de transport des matières résiduelles domestiques;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite procéder à cet appel d'offres regroupé sur la base d'un devis confectionné avec l'accord des autres, et à partager les honoraires juridiques y étant associés;

ATTENDU qu'il doit en résulter un contrat par municipalité;

ATTENDU les articles 14.3, 14.4 et 14.5 du *Code municipal*;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public regroupé pour l'octroi d'un contrat de collecte et de transport des matières résiduelles avec les municipalités qui auront signifié leur intérêt par voie de résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à élaborer un devis pour l'octroi d'un contrat de collecte et de transport des matières résiduelles domestiques, qui devra, préalablement à son dépôt sur SEAO, être approuvé par les municipalités concernées.

Que tous les coûts de cette délégation soient partagés entre les municipalités à parts égales.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document pertinent et relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

17-04-083 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 318 484,50 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

VARIA

**17-04-084 DÉFI VÉLO 2017 DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÎT –
AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que la Fondation de l'Hôpital du Suroît organise la 7^e édition du Défi Vélo qui se tiendra le 25 août 2017;

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports exige une résolution du conseil autorisant le passage des cyclistes sur quelques routes de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser le passage des cyclistes dans les rues de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague le 25 août 2017, dans le cadre de la 7^e édition du Défi Vélo organisé par la Fondation de l'Hôpital du Suroît.

ADOPTÉ

17-04-085 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 39.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière